

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

**Arrêté du 9 mars 2009 portant nomination au conseil d'administration
de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat**

NOR : DEVK0905824A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 relatif à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, notamment les articles 6 et 7 ;

Vu les statuts du 5 mars 2007 de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2007 portant nomination de personnalités extérieures au conseil d'administration de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;

Sur proposition de Mme la chef du service du pilotage et de l'évolution des services,

Arrête :

Article 1^{er}

En remplacement de M. Rémy Franco, pour la fin de son mandat, est nommée membre du conseil d'administration de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, en qualité de personnalité extérieure, issue des employeurs des ingénieurs de l'école, sur proposition du ministre de la défense, la personne dont le nom suit : M. Jean SERVIÈRE.

Article 2

En remplacement de M. Laurent Ghilini, pour la fin de son mandat, est nommée membre du conseil d'administration de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, en qualité de personnalité extérieure, représentant l'enseignement supérieur et la recherche, pour des écoles formant dans les domaines proches de l'école, la personne dont le nom suit : Mme Nathalie MEZUREUX.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à La Défense, le 9 mars 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le préfet, secrétaire général,
D. LALLEMENT